

2- TARIFS QUAIS ET TERRE-PLEINS + PORT DE FRONTIGNAN (hors taxes)

ZONE D'ACTIVITES HALIEUTIQUES DE FRONTIGNAN

nature	base de calcul	Client
Frais d'entretien canalisation acces eau de mer	forfait mensuel	17,53 €
Frais d'entretien canalisation rejet eau de mer	forfait mensuel	22,64 €
Frais d'entretien et de surveillance de la ZA	forfait mensuel	137,62 €
Location container aménagé fournis par psdf 60 m ² (1) (dont fourniture d'électricité)	forfait mensuel	344,23 €
Location zone d'entreposage pour container 20 pieds(1)	par mois par conteneur	57,37 €
Location zone d'entreposage pour container 40 pieds(1)	par mois par conteneur	70,51 €

(1) Pour les navires de + de 15m ayant réalisé un CA sur l'année n-1 > 400k€/an et pour les navires de - de 15m ayant réalisé un CA sur l'année n-1 > 30 000k€/an, une réduction de 50% sur le montant de la location/mois sera appliquée

ACCES

nature	base de calcul	Client
badge d'accès	par badge	22,95 €
clé prisonnière	par clé	57,37 €
télécommande d'accès	par télécommande	45,89 €
caution d'accès (clé, badge, télécommande ...)	par badge ou clef	80,00 €

STATIONNEMENT BATEAUX

Prestation	Base de calcul	Tarif	Conditions d'application
Stationnement – Navire de pêche > 15 m	Par bateau et par an	2 524,30 €	Réservé aux navires bénéficiant d'un poste à quai permanent. Le contrat d'amarrage lié à cette redevance est établi pour une durée correspondant à la validité de la licence de pêche professionnelle. Réduction de 30 % pour les navires stationnés à couple et de 20 % pour les navires disposant d'un poste sur un quai non alimenté en eau et en électricité. La redevance est payable en début d'année et remboursée en tout ou partie en fin d'année, dans la limite des redevances d'équipement acquittées sur les ventes réalisées en criée de Sète. Afin de justifier de son statut de « pêche », l'armement propriétaire du navire devra produire une licence de pêche professionnelle en cours de validité, établie au nom de l'armement et du navire concerné. Si la licence ou tout autre document justificatif est rédigé dans une langue étrangère, il devra être accompagné d'une traduction réalisée par un traducteur assermenté.
Stationnement – Navire de pêche < 15 m	Par bateau et par an	917,93 €	
Stationnement – Navire hors pêche	Par mètre linéaire et par an	170,00 €	Applicable aux navires ne justifiant pas d'une licence de pêche professionnelle valide (ou de sa traduction assermentée).
Indemnité de stationnement – Navire sans autorisation	Par mètre linéaire et par jour	1,04 €	Applicable aux navires occupant un poste à quai sans Convention d'Occupation Temporaire (COT).
Occupation des terre-pleins	Par m ² et par an	8,61 €	Applicable à toute occupation des terre-pleins portuaires autorisée.

AUTRES

nature	base de calcul	Client
Fourniture d'électricité	par kwh	0,41 €
Enlèvement fût*	par fût d'huile	63,52 €
Fourniture d'eau	par m ³	5,28 €
Pompage eaux usées navire hors bateau de pêche	par m ³	133,32 €
Indemnité d'occupation sans droit ni titre	par m ² par mois	22,38 €
Non respect des règlements en vigueur	par constat	573,70 €
Opération de nettoyage d'un quai ou terre-plein	taux horaire	40,40 €

*lorsque que le fût vide n'est pas enlevé par son propriétaire

Redevances perçues pour le compte de la Prud'homie des Pêcheurs Sète Môle

Redevance prud'homale	par petit métier par an	67 €
Redevance prud'homale	par palangrier par an	101 €
Redevance prud'homale	par chalutier par an	136 €
Redevance prud'homale	par thonier par an	151 €

*Cette redevance sera facturée annuellement à l'ensemble des b

Exécutoire le 04 SEP. 2026